

CHM-09

GERER LES RISQUES BIOLOGIQUES DES SALARIES DES ENTREPRISES EXTERIEURES EN LABORATOIRE DE CONFINEMENT

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

A l'issue de la formation, chaque participant devra mieux :

- Découvrir le risque biologique, sensibiliser le personnel à l'application des consignes de sécurité
- Obtenir l'habilitation risque biologique
- Appréhender les obligations en matière de risques biologiques

CONTENU DU PROGRAMME DE LA FORMATION

- Définition du risque biologique : En comprendre les causes et les effets
 - ✓ Définition des agents biologiques susceptibles de créer des risques
 - Micro-organismes (bactérie, virus, champignon, ...)
 - Micro-organismes génétiquement modifiés
 - Cultures cellulaires
 - Endoparasites
 - ✓ Classification des agents biologiques selon la loi
 - ✓ Déclinaison des risques et effets possibles sur la santé
- Évaluation des risques professionnels liés aux produits biologiques
 - ✓ Mieux comprendre les notions de danger et de risques
 - ✓ Focus sur la notion de chaîne de transmission : de quoi parle-t-on ?
 - ✓ Les conditions d'exposition aux agents biologiques
- Reconnaissance du niveau de confinement (L2, L3, A2, A3, L4, A4)
 - ✓ Définition du confinement : comprendre les risques liés aux différents niveaux
 - ✓ Mesures techniques des locaux/équipements / comportement associés
- Mise au point sur l'adaptation du comportement en zone de confinement
 - ✓ Mise au point sur les procédures de travail et d'urgence
 - ✓ Gestion du matériel nécessaire à l'intervention (entrée/sortie, où le poser, décontamination)
 - ✓ Point sur les équipements de protection individuelle

- ✓ Gestion des déchets : comment organiser l'élimination des déchets organiques ?
- Préparation d'une intervention en maîtrisant le risque biologique
 - ✓ Plan de prévention : comment le décliner ? Quelle méthodologie adopter ?
 - ✓ Focus sur l'obligation réglementaire de former son personnel
 - ✓ Certificat de décontamination
 - ✓ Surveillance médicale et vaccinations spécifiques

PUBLIC CIBLE :

Personnel des entreprises extérieures intervenant dans des laboratoires de confinement de type L1, L2 (P2) et L3 (P3)

DUREE DE LA FORMATION :

3 Jours (24 heures)

ANIMATEUR :

Formateur spécialisé avec longue expérience